

Où allait-on reconstruire l'Hôtel de Ville ?



la rue du rivage, ici sur un plan de 1838, se nomme aujourd'hui rue Albert 1er et mène à la poste



A quoi allait ressembler le futur Hôtel de Ville ? Mais, la question essentielle en 1919 était celle du futur emplacement de la mairie. Il fallait le prévoir dans ce que l'on appelait le plan d'extension et d'aménagement de la ville. Un plan imposé par la loi.

En effet, la loi du 14 mars 1919 obligeait les communes atteintes par la guerre à établir un plan général d'alignement et une étude d'aménagement et d'embellissement. Une étude qui devait tenir compte du futur emplacement de l'Hôtel de Ville. Justement, on en apprenait plus sur la future construction de la mairie.

En effet, la rue du rivage (actuelle rue Albert 1er) devait subir des modifications car l'architecte Louis-Marie Cordonnier avait choisi de construire la mairie de ce côté de la Grand Place. La mairie que l'on envisageait en 1919 avec une façade de 35 à 40 mètres serait à cheval sur la rue du rivage. Elle serait isolée par deux voies latérales de 10 mètres de largeur.

On avait même pensé à réutiliser le terrain de l'ancienne mairie pour construire des magasins et cafés. L'étage du bâtiment pourrait lui accueillir les réunions des sociétés locales et les fêtes. Le décor était donc planté. Déjà les voix de deux conseillers Alexandre Morel et Paul Galand s'élèvent lors du conseil municipal du 19 novembre 1919. Ils déclaraient leur préférence pour construire la mairie autour du beffroi. Une suggestion que le maire balaya en expliquant que la mairie serait trop exiguë ou qu'il faudrait empiéter sur la Grand Place.

Centre Administratif Victor Hugo
Rue de Schwerte
62400 Béthune

HORAIRES :
Hôtel de Ville
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo
Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr